

# Demande de branchement et de déversement à l'égout communal

**Je soussigné, Nom :** ..... **Prénom :** .....  
*(nom, prénom et qualité de la personne établissant la demande)*

**Adresse :** ..... **Code postal :** .....  
**Ville :** .....

**Agissant en qualité de : (Propriétaire, gérant de Société, P.D.G, etc.) :** .....

**Telephone domicile :** ..... **Téléphone portable :** .....

Nom de la personne ou de la Société à laquelle sera délivré l'arrêté, si ce nom est différent de celui indiqué ci-dessus  
 .....

**Sollicite la direction de l'eau et de l'assainissement de l'établissement public territorial Plaine Commune, dans les conditions fixées par l'arrêté qui sera délivré pour accorder cette autorisation :**

- Eaux usées, en précisant     
  eaux ménagères     
  eaux vannes     
  eaux industrielles  
 Eaux pluviales après limitation des apports

**Provenant de l'immeuble**

- Construction neuve     ..... N° de permis de construire.....  
 Construction ancienne     ..... Fosse septique existante     oui     non  
 à usage d'habitation     ..... Nombre de logements ou pavillons.....  
 à l'usage industriel     ..... Surface en œuvre.....m<sup>2</sup>  
 commercial     ..... Surface en œuvre.....m<sup>2</sup>  
 de bureaux     ..... Surface en œuvre.....m<sup>2</sup>  
 Autres     ..... Surface en œuvre.....m<sup>2</sup>

**Sis à** ..... **N°** ..... **Voie** .....

**Code postal** ..... **Commune** .....

**Réalisation des travaux :**       Plaine Commune       Entreprise extérieure

**JE M'ENGAGE A CONFIRMER AU REGLEMENT COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET PAYER :**

La participation financière prévue à l'article L 1331 du Code de la Santé Publique pour dispense de construction d'une installation de traitement des eaux (celle-ci est exigible pour les constructions neuves : création de bâtiment ou agrandissement).

Fait à ..... , le .....

(Signature et éventuellement cachet)

## 1) Modalités de réalisation et de contrôle des travaux

Pour la réalisation du branchement, le pétitionnaire a la possibilité de passer soit par Plaine Commune ou par une entreprise extérieure, dans les conditions suivantes :

1- Dans le cas où les travaux sont réalisés par Plaine Commune :

- En cas de raccordement des eaux usées uniquement à un réseau séparatif (déconnection totale des eaux pluviales) Plaine Commune propose un forfait de 8 000€ TTC pour la réalisation du branchement. A ce montant s'ajoutera le coût du contrôle préalable à la réception du branchement avec une majoration de 10% pour frais généraux.
- En cas de raccordement des eaux usées et des eaux pluviales à un réseau séparatif ou de raccordement à un réseau unitaire, le coût des travaux et des contrôles préalables à la réception du (ou des) branchement(s) sera répercuté au pétitionnaire avec une majoration de 10% pour frais généraux.

2- Dans le cas où le pétitionnaire choisit de passer par une entreprise extérieure, les contrôles préalables à la réception du (ou des) branchement(s) seront obligatoirement réalisés par Plaine Commune, avec répercussion auprès du pétitionnaire des dépenses entraînées par ces contrôles + 10 %.

## 2) Contrôles des installations privées

A l'issue des travaux, un contrôle des installations privées d'assainissement sera réalisé gratuitement par Plaine Commune.

## 3) Le pétitionnaire devra compléter la présente demande en fournissant :

- **Une photocopie de la pièce d'identité du propriétaire de la construction**
  - Un plan de situation de son immeuble,
  - Un plan de détail, côté, des installations qu'il projette de raccorder à l'égout (avec pentes et dimensions des conduites d'évacuations), plan sur lequel il y aura lieu de préciser la sortie des écoulements en provenance de l'immeuble, en limite de propriété, par l'implantation d'un regard de raccordement avec indication de sa profondeur.
  - Une notice de gestion des eaux pluviales avec une note de calcul.
  - Une copie de l'arrêté du permis de construire.
  - Si le pétitionnaire choisit de passer par une entreprise extérieure, le devis des travaux qui seront réalisés (possibilité de consulter une ou plusieurs entreprises de votre choix).
- Attention** ces entreprises disposeront des qualifications nécessaires pour effectuer un branchement d'assainissement et travailler sous domaine public).

4) La participation financière prévue à l'article L1331 du Code de la Santé Publique ne sera pas due si l'autorisation est subordonnée à la mise en place d'une installation individuelle de traitement des eaux dont le certificat de conformité aura été délivré par Laboratoire Central de la Préfecture de Paris. Dans tous les autres cas, la participation financière sera appliquée selon le règlement communal d'assainissement.

5) Toute demande formulée au moyen d'un imprimé type différent sera considéré comme nulle.

6) Toute modification apportée par le pétitionnaire au texte de la présente aura pour effet d'annuler celle-ci.

## 7) Tout renseignement complémentaire pourra être fourni au pétitionnaire par :

Etablissement Public Territorial Plaine Commune - Direction de l'Eau et de l'Assainissement

21 avenue Jules Rimet – 93 218 Saint-Denis Cedex

01 55 93 49 27 Fax : 01 55 93 56 90

## Renseignements complémentaires demandés aux sociétés

Adresse du siège social

N°R.C

N°SIRET

Lieu d'inscription

Pour les SCI, désignation du notaire des statuts

Nom

Adresse

Nom et adresse de la personne ou de la société qui aura à s'acquitter du paiement des travaux

Nom

Adresse

## DEMANDE DE CONTRÔLE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

### INFORMATIONS RELATIVES AU(X) BIEN(S)

N° :	Rue :
Commune :	Code postal :

### INFORMATIONS RELATIVES AU PROPRIÉTAIRE

Nom :	Prénom :
Adresse (si différente de celle du bien à contrôler) :	
Commune :	Code postal :
Téléphone domicile :	Téléphone portable :

Dans le cas d'une copropriété, indiquer les coordonnées du SYNDIC :

### INFORMATIONS RELATIVES AU LOCATAIRE

Nom :	Prénom :
Téléphone domicile :	Téléphone portable :

### Personne présente lors de l'enquête pour permettre l'accès au branchement

Nom :	Prénom :
Téléphone :	

Le propriétaire atteste et certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Le propriétaire s'engage à informer la collectivité dès la fin des travaux et à lui garantir l'accès à la propriété afin que celle-ci puisse réaliser le contrôle de raccordement.

Fait à \_\_\_\_\_, le : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler le numéro vert Allo Agglo au 0 800 074 904.